



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/85/Add.3/Corr.1
30 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire

GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS: TRAVAILLEURS MIGRANTS

Droits fondamentaux des migrants

**Rapport soumis par la Rapporteuse spéciale, M^{me} Gabriela Rodríguez Pizarro,
en application de la résolution 2002/62 de la Commission des droits de l'homme**

Additif

Visite dans la zone frontière entre le Mexique et les États-Unis*

Corrigendum

Paragraphe 15

Les États-Unis ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais ne l'ont pas ratifiée.

* Le résumé du présent rapport est distribué dans toutes les langues officielles. Le rapport proprement dit est joint en annexe au résumé, et il est distribué dans la langue originale et en anglais seulement.